



Strasbourg, le 25 juin 2019

### Déclaration liminaire du Sgen-CFDT

#### **FPMA mouvement intra-académique pour les professeurs certifiés et agrégés de l'Académie de Strasbourg**

**Du mardi 25 au mercredi 26 juin 2019**

**Madame la Rectrice, Mesdames, Messieurs, chers collègues,**

La Formation Paritaire Mixte Académique se réunit aujourd’hui pour examiner les demandes de mutations des collègues qui exercent leur droit à la mobilité géographique. A cette occasion, nous voulons dire que nous apprécions d’avoir pu disposer des documents de travail suffisamment tôt. Cela nous a permis une lecture sereine du projet. Les services de la DPE ont été très réactifs pour répondre aux sollicitations. Le Sgen-CFDT Alsace les en remercie d’autant plus que nous savons tous ici les difficultés auxquelles sont confrontées les collègues administratifs, et ce dans tous les services.

Le barème des mutations intra a été fortement modifié cette année et nous en aurons à l’issue de nos travaux le résultat. Compte tenu de l’ampleur de ces modifications, un bilan sera nécessaire pour mesurer les effets de cette évolution et le poids de l’ancienneté de poste par rapport aux bonifications familiales.

A n’en pas douter, la conjoncture actuelle n’incite pas à la mobilité et fige le mouvement. Dans de nombreuses disciplines, les collègues ont eu la mauvaise surprise de découvrir sur SIAM une liste de postes vacants bien maigre. Cela n’a pas incité les collègues titulaires d’un poste à demander leur mutation. De même, l’incertitude sur l’avenir des postes en lycées pour les années futures a probablement conduit à un report des demandes de mutations

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr)  
305 avenue de Colmar 67000 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

[Sgen-alsace.org](http://Sgen-alsace.org)

en attendant une stabilisation de la situation. Nous regrettons également le choix de laisser des postes vacants après le mouvement.

Par ailleurs, dans certaines disciplines, les collègues, malgré des barèmes très élevés, sont affectés en ZR. Les postes spécifiques participent encore toujours au manque de fluidité. L'affectation en ZR finit par être vécue comme une punition : certains collègues demandent depuis de trop nombreuses années un poste fixe, en vain. En outre, pour un nombre croissant d'entre eux, ils effectuent leur temps de service sur plusieurs établissements.

En outre, le choix des spécialités prévu par la réforme du lycée à la rentrée 2019 impliquera chaque année des variations imprévisibles de besoins dans les disciplines. Un groupe de plus ou de moins dans une discipline induira un complément de service tantôt à donner, tantôt à recevoir, probablement en horaires restreints. Le Sgen-CFDT Alsace demande qu'aucun complément de service de moins de 3h ne soit effectué dans un autre établissement. Ces sous-services ponctuels offrirait à l'établissement de nombreuses opportunités profitables aux élèves, surtout depuis la disparition de l'accompagnement personnalisé en lycée par exemple.

Ces mutations revêtent une grande importance pour nos collègues car de celles-ci dépend leur condition de vie. C'est pourquoi nous pensons que la tenue d'une commission examinant l'ensemble des demandes est garante du respect des droits et de l'égalité de traitement de chacune et de chacun. Un travail en bonne intelligence des services du rectorat et des commissaires paritaires est essentiel pour l'amélioration des conditions de travail des personnels et, ainsi, la qualité du service public. Et cette bonne intelligence ressort du dialogue social tel que la CFDT l'entend. Ce sens du dialogue social n'est malheureusement pas partagé par tous. Dans son projet de réforme des fonctions publiques, le gouvernement entend supprimer l'examen des mutations, actuelle compétence des CAP. Il nous semble clair que le gouvernement entend là réduire l'influence des syndicats dans la fonction publique.

Non, madame la rectrice, nous ne sommes pas là pour contrôler le travail de l'administration. Notre mandat est de simplement veiller à ce que toutes et tous les collègues bénéficient des mêmes droits et du même traitement et que la situation particulière d'un collègue par exemple soit bien portée à votre connaissance. Dans le cadre de la gestion collective des carrières, nous assurons une sorte d'accompagnement professionnel, celui-là même que vous avez du mal à mettre en place. Alors certes sans nous, vous ferez l'économie de quelques réunions mais vous vous retrouverez dans un fonctionnement d'une verticalité vertigineuse dont les agents de la DPE seront les victimes. Car oui nous traitons un certain nombres de demandes, de questions et de problèmes qui nous sont adressés directement par les collègues ce qui sans que vous en ayez forcément conscience facilite votre travail.

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr)

305 avenue de Colmar 67000 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

[Sgen-alsace.org](http://Sgen-alsace.org)

Vous l'aurez compris pour nous, le gouvernement fait une grave erreur en tournant le dos aux partenaires sociaux.

Plus localement nous regrettons également le raidissement dont la DRH fait preuve dans la tenue des commissions paritaires et l'appauprissement de nos échanges. Nous constatons d'abord que l'année qui s'achève a connu des commissions qui se sont éternisées et ont été bloquées du fait de l'entêtement de l'administration sur une ou l'autre situation. Nous constatons ensuite que nos mandats ont été restreints par l'application rigoriste de consignes venues du ministère. Il en est ainsi des dispositions concernant les désignations d'experts, pourtant inscrites au Règlement intérieur mais que vous limitez à l'extrême. Enfin, si vous acceptez systématiquement de nous recevoir en audience et que vous nous entendez, nous constatons que vous ne nous écoutez pas, ce qui fait toute la différence dans le cadre d'un échange constructif. En d'autres termes en agissant de la sorte vous nous tournez le dos.

Les élu.e.s du Sgen-CFDT Alsace

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr)

305 avenue de Colmar 67000 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

[Sgen-alsace.org](http://Sgen-alsace.org)